



N°38 Juin 2007

## CHSM INFO

**La lettre de la délégation des Finances CGT**

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr) - Mél : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)

---

**Cher(e)s camarades,**

**Vous avez entre les mains le compte rendu du CHSM du 7 Juin 2007 dans cette période électorale chargée des élections présidentielles et législatives.**

**Face à un gouvernement marqué par une présidentialisation forte avec ce M. Sarkozy qui fut notre ministre, nous ne devons pas rester l'arme au pied et notre délégation, avec FO, a tenu à resituer ce cadre dans lequel nous évoluons.**

**Nul doute que les diverses mesures annoncées auront des conséquences sérieuses en matière de conditions de travail des agents mais aussi des salariés qui, dans bon nombre de nos administrations, peuvent devenir plus aigris et plus exigeants.**

**Surtout si nous sommes moins nombreux pour les renseigner !**

**En tout état de cause, nous devons rester très vigilants et intervenir de façon efficace pour le respect de la dignité au travail.**

**On compte sur vous et vous savez que vous pouvez aussi compter sur nous !**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Prochaine réunion du groupe de travail « santé travail »**

**Le 3 Juillet 2007**

**Pour la délégation**

**Bruno Picard**

**CHSM DU 07 06 2007**  
**(présidence M J.F Verdier directeur**  
**DPAEP)**

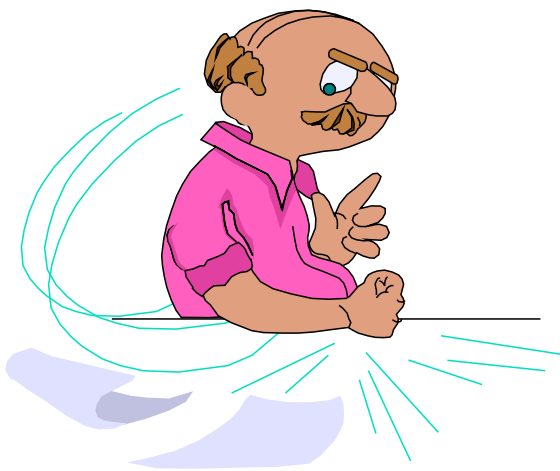
**Dans la déclaration liminaire, la délégation CGT Finances (Bruno Picard; Michel Basdevant; Jean Luc D'Ambra; Francis Judas; Patricia Tejas) a rappelé le contexte politique dans lequel se déroule le CHSM ( avec la déclaration confédérale suite aux résultats de la présidentielle ainsi que l'audience de la FD avec M.Woerth –cf. courrier du militant 266) et nos interrogations sur la pérennité de l'outil CHSM/CHSDI compte tenu de la coexistence de deux ministres de tutelle.**

Nous sommes de nouveau intervenus sur l'utilisation du budget alloué au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) mise en place en juin 2006; à savoir 54 M d'euros.

A ce jour, seule une vingtaine de demandes de financement ont été formulées. Quid du fonctionnement des comités locaux, quid de l'investissement des directions « employeurs » qui ont compétences pour faire les demandes....

Sur le dossier Amiante : rappel du travail engagé sur ce dossier et affirmation de nos revendications (dossier TRIPODE, Mission d'étude Amiante..)

Nous avons aussi dénoncé le non remboursement de frais de nombreux secrétaires animateurs (situation régularisée depuis peu selon la DPAEP....).



***Réponse de M Verdier:***

La situation gouvernementale n'est pas encore « stabilisée », plusieurs secrétaires d'état vont être nommés, pour autant, sa volonté et celle du ministre Woerth est de maintenir un seul CHSM.

**Handicap** : il reconnaît les difficultés de mise en route, un recensement des crédits et un point sur la situation vont être faits.

Un délégué « handicap » a été nommé par le Ministre Breton avant son départ en la personne de D. Fontana (sous direction des ressources humaines Cellule de Recrutement et d'insertion des Personnes Handicapées CRIPH).

**Amiante** : les engagements seront tous respectés.

**1/ Premier point de l'ordre du jour :**  
**Document unique (DU)**

**La délégation Finances CGT** a rappelé que la mise en place de ce document unique relève d'une obligation réglementaire depuis 2001 et qu'il est inadmissible que la Direction Générale des Impôts « négocie » sur ce thème.

Nous avons exigé que cette disposition réglementaire se mette en place dans tout le Ministère, que les Directions s'en imprègnent, et avons confirmé nos exigences en matière de besoin en formation, outil informatique et moyens humains, référents, ACMO (assistant et conseiller dans la mise en œuvre des règles), recrutement d'IHS supplémentaires (inspecteur hygiène et sécurité)...

***Réponse de Mme M.C Armaignac (sous directrice des politiques sociales et des conditions de travail):***

Un point d'étape sera fait au prochain CHSM du 27/09/2007.

Les premières formations auront lieu au premier semestre 2008, le document unique devra être élaboré à partir du travail réel, les agents seront consultés et le document sera finalisé par les CHSDI.

L'outil informatique devra respecter un cahier des charges commun à toutes les directions. Le dossier sera à l'ordre du jour au CHSM de décembre 2007.

### ***Réponse des différentes directions du MINEFI:***

#### **DGI:**

volonté de traiter le dossier en jouant « collectif » en associant Organisations syndicales, DPAEP..

#### **DOUANES:**

même démarche avec un point fait sur les différents groupes de travail, deuxième semestre 2007.

#### **DGCCRF:**

Besoins en formation.

#### **INSEE**

Le dossier est déjà pris en charge par cette Direction, une présentation a été faite aux chefs de services, une communication a été faite dans la revue INSEE.

### ***Analyse de la délégation CGT Finances:***

Nous restons extrêmement vigilants et lucides quant aux conditions de la mise en place dans les différentes directions de ce document unique, la DGCCRF est encore à la « traîne ».

Nous avons mis en garde la DARQSI (drirre) quant à sa volonté de faire rédiger ce document unique par les services de Direction et non pas par les acteurs de terrain.

6 ans pour commencer à activer ce dossier.... il était temps!!!!

Pour autant la FD Finances CGT ne se contentera pas de cette disposition réglementaire qui pourrait servir d'alibi aux différentes directions (cf. DGI) pour solder le problème des conditions de travail.

Notre volonté est bien de traiter ce dossier dans son ensemble et en le plaçant dans le contexte des réductions d'effectifs, des nouvelles stratégies de gestion des ressources humaines du MINEFI et des contraintes budgétaires imposées par la LOLF.

## **2/ Rapport en ergonomie** **(Mme Gervais)**

La délégation Finances CGT a favorablement apprécié les éléments contenus dans ce rapport portant sur les évolutions du contenu du travail, le travail du pôle ergonomie, les différentes études 2006 en Ergonomie.

Nous avons toutefois émis des réserves quant au chapitre déclinant les différences entre polyvalence et polycompétence et avons réaffirmé nos revendications en matière d'augmentation des rémunérations permettant la reconnaissance des qualifications.

Mais la lecture et les commentaires sur ce document ne suffisent pas. Nous réclamons une véritable cohérence entre ces travaux et les moyens indispensables pour donner suite aux différentes préconisations (difficultés avérées du travail en plateaux, choix du mobilier, du matériel informatique...)

Nous avons rappelé la nécessaire mise en action et coordination de tous les acteurs de la santé au travail, médecins de prévention, inspecteur hygiène et sécurité, exigence d'un réseau d'ergonomes.

Il est grand temps de prendre en compte tous les bouleversements des modes et conditions de travail imposés aux agents suite aux différentes réformes que nous avons toujours dénoncées et combattues.

Il est indispensable de changer de méthode, méthode qui a toujours consisté à corriger au mieux les erreurs, à agir à posteriori, à ne pas consulter les premiers concernés.. à savoir les agents.

La notion de « travail réel » développée dans le rapport doit tenir compte du statut réel des agents, de leurs charges de travail, des réductions d'effectifs. Cette description doit être la plus large possible, l'ergonome par sa compétence et son rôle a une responsabilité sociale.

Cette responsabilité doit imposer une restitution des éléments de faits la plus transparente, la plus neutre possible.

Il ne faut pas accepter l'éventuelle censure du MINEFI ou des différentes directions.

#### **C'est dans cet esprit que nous avons exigé:**

- de connaître les suites données aux différentes études (fiches de suivi non annexées au rapport).
- la transparence complète sur des demandes en études ergonomiques non retenues.
- la consultation au niveau local des CHSDI pour permettre, au plus près des conditions de travail des agents, une analyse contradictoire.

#### ***Réponse de M Verdier:***

Il a reconnu que l'Ergonomie ne réglerait pas tous les problèmes, a rappelé l'investissement depuis 7 ans des antennes immobilières. Il est plus que nécessaire de sensibiliser tous les acteurs du MINEFI au dossier «ergonomie» mais il faudra du temps: 7000 implantations au MINEFI.

#### ***Réponse de Mme Gervais (ergonome):***

Elle a précisé que l'ergonome développe des pistes de réflexion, que « tout est dans l'ordre du compromis », l'ergonome propose... que l'ergonomie a un coût... et que se sont les Directions qui disposent.

Elle nous a assuré de sa volonté d'imposer aux ergonomes travaillant pour le Ministère (internes externes) le code de déontologie propre à leur profession.

A ce jour, aucune demande d'étude en ergonomie n'a été refusée mais elle se garde le droit de ne pas mettre en place une étude qui pourrait servir d'alibi au dialogue social.



#### **Réponse des différentes directions du MINEFI:**

##### **DGI:**

Nécessité de former à l'ergonomie un cadre par DSF, pour la DGI le dossier n'est pas nouveau, il y a des marges de manœuvre importantes.

##### **DOUANES:**

mise en place d'une étude ergonomique « fouillée » sur l'utilisation du logiciel Corinthe.

##### **TRESOR:**

convocation d'un groupe de travail sur le sujet et nécessaires mutualisations des études sur le MINEFI.

#### **Analyse de la délégation CGT Finances:**

Comme pour la mise en place du document unique, la Fédération des finances n'est pas dupe des possibles dérives de l'utilisation des rapports en ergonomie.

Nous sommes attachés à faire respecter les droits et garanties des agents, ce respect passe par des phases de concertations et de dialogue social.

Nous devons alors utiliser tous les leviers à notre dispositions (CTP, CHS, CAP..) mais dans un contexte politique, social, économique extrêmement hostile, nul doute que c'est par les luttes et l'action que nous gagnerons des droits nouveaux et que nous imposerons nos revendications.

### **3/ Rapport Inspection Hygiène et Sécurité** **(Mme Jacob)**

**La délégation Finances CGT** a fait part de ses commentaires sur ce rapport.

Comme l'année dernière, le document révèle des « points noirs » : pollutions sonores, défaillance des entreprises de nettoyage, risque électrique, faible nombre des exercices d'évacuation incendie, défaut d'étiquetage des produits dangereux...

Les années passent et les problèmes demeurent....

Nous avons réaffirmé notre exigence de recrutement de nouveaux inspecteurs hygiène et sécurité afin d'assurer le plein exercice de leurs missions qui évoluent en quantité et qualité.

Nous avons réitéré notre demande de collaboration renforcée avec la médecine de prévention, d'anticipation quant à l'aménagement des locaux pour les personnes handicapés, de création de postes d'ACMO suppléants.

Nous avons dénoncé les parodies d'exercices d'évacuation incendie en réclamant l'organisation de véritables mises en situation avec simulation de feu, premier secours etc...

Nous avons exigé que les membres des CHSDI en lien avec les organisations syndicales soient au cœur du dispositif en participant aux groupes de travail, en leur

communiquant toutes les fiches de visite de sites et le recensement des accidents de travail.

Enfin, nous avons relevé le rôle particulièrement inefficace de la DGI, qui à travers la présence de ses Directeurs à la présidence de 70% des CHSDI, est pour partie responsable du peu d'avancées sur ce dossier IHS...

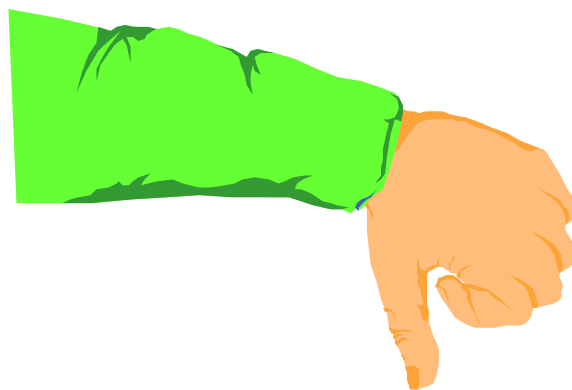
#### ***Réponse de M Verdier:***

Il prend acte de certaines propositions de la délégation FD Finances CGT ( exercices incendies) et propose une a formation aux gestionnaires de sites (2008).

#### ***Analyse de la délégation CGT Finances:***

Passons aux actes... Encore une fois, les constats, les « bonnes intentions » ne régleront pas les problèmes des conditions de travail des salariés du MINEFI. C'est par un travail accru sur le terrain que nous gagnerons.

Visites de services, pétitions, convocation sur l'initiative des représentants de la CGT Finances des CHSDI en lien avec les CTP locaux, partout mettre la pression pour faire respecter le droit.



#### **Marché du nettoyage**

La CGT aux Finances et notre délégation au CHSM se bat depuis des mois pour que la DPAEP prenne enfin en compte toutes les remontées négatives faites à la fois par les agents, par les IHS et même par certaines directions quant aux médiocres prestations réalisées par certaines sociétés de nettoyage.

Nous avons alerté la DPAEP sur ses responsabilités en tant que donneur d'ordre.

En effet, en ayant choisi les sociétés « moins disantes » qui ont accepté une diminution de budget entre 20 et 30%, la DPAEP a fait le choix de participer à une dégradation des conditions de travail des salariés de ces entreprises véritables « fossoyeurs » du code du travail..

Les salarié(e)s qui sont souvent des femmes ayant des conditions de vie très précaires - quelques heures par jour de travail, mauvaise maîtrise du français, famille mono parentale.. - se voient imposer des conditions de travail inacceptables.

Utilisation de produits interdits parce que moins chers, pas de produits du tout, menace de licenciement..

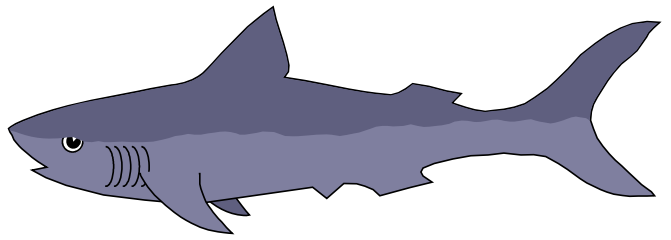
Chaque fois que nécessaire, La Fédération des Finances ( représentants CHSDI) saisira les IHS pour constater le non-respect du cahier des charges sociétés de nettoyage/centrale des achats dans les locaux du MINEFI mais aussi l'inspecteur du travail pour faire respecter le droit des salariés de ces sociétés privées.

Elle travaille à la convergence des revendications des salariés des Finances et de ces sociétés pour un nettoyage correct et des conditions de travail décentes.

C'est notre responsabilité et notre devoir d'organisation confédérée.

### ***Réponse de M Verdier:***

Il valide l'analyse de la FD Finances CGT et demandera dans les prochains jours au Directeur de la agence centrale des achats d'interpeller les sociétés défaillantes pour les mettre en demeure.



### **Analyse de la délégation CGT Finances:**

La mise en place de l'agence centrale des achats a pour unique but de « rationaliser » les dépenses dans un cadre budgétaire restreint (LOLF).

Cette course effrénée au coût/rendement dégrade à la fois les conditions de travail des agents du MINEFI (hygiène) mais dégradent aussi indirectement celles des salariés déjà fragilisés de ces entreprises délinquantes.

Nous souhaitons qu'un état des lieux soit effectué par département, que les contrats défaillants soient dénoncés.

**Bref, un CHSM de plus de 8 heures qui a permis de faire le point sur nombre de sujets mais tout se gagnera sur le terrain !**